



**Chambre des représentants**

**Kamer van volksvertegenwoordigers**

**Question parlementaire**

**Parlementaire vraag**

Vraagnummer : 54-1-002477

Parlementslid : JADIN Katrin

Geregistreerd : 21/02/2018

Einde termijn : 23/03/2018

**Titel : Les nouvelles sectes en Belgique.**

Au vu de la situation actuelle à laquelle notre État est confronté, l'attention est souvent portée sur des dossiers de djihadisme.

Toutefois, suite au rapport du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), de nombreuses sectes recrutent. Parmi celles-ci, on peut recenser des mouvements néopentecôtistes, des sectes lusophones, des sectes de pays de l'est, etc. Ces mouvements font l'objet d'accusations de manipulation de personnes et d'extorsion de fonds.

1. Serait-il possible d'avoir un aperçu de l'ensemble des sectes agissant en Belgique? Des chiffres sont-ils disponibles?
2. Quelles sont les principales dérives de ces sectes? Quels sont les risques majeurs pour les adeptes?



## REPONSE

1) Les statistiques présentes dans le rapport bisannuel 2015-2016 sont le reflet des questions adressées au CIAOSN pour cette période.

Pour les années 2015 – 2016, deux tendances majeures se sont maintenues par rapport à l'exercice précédent. Les questions adressées au CIAOSN portent de manière prépondérante sur des groupes axés sur le bien-être physique et mental ainsi que sur les thérapies. En second lieu, nous retrouvons celles concernant des groupes émanant ou dissidents du protestantisme. Les demandes relatives à des mouvements issus de la tradition extrême-orientale telle que le bouddhisme et l'hindouisme sont également notables. Suivent alors des demandes relatives au phénomène sectaire en général.

Il est à relever que les demandeurs, dans leur appel à l'aide, sont fréquemment en grand désarroi face aux situations auxquelles ils sont confrontés. De nombreuses questions ont trait, notamment, à des situations d'ordre familial qui nécessitent un éclairage et/ou une assistance juridique (garde d'enfants, implication des enfants dans les pratiques de l'organisation ...).

Il est à noter que les groupes sur lesquels les questions ont été posées, sont surtout localisés (siège social) dans la région bruxelloise, mais également dans les principales villes de Flandre et de Wallonie. Certaines organisations ont également leur siège social situés dans les zones frontalières avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

2) Dérives sectaires et risques majeurs

- Exploitation des besoins de bien-être physique et mental de personnes, notamment par l'incitation au rejet de la médecine classique au profit de thérapies sans base scientifique;
- Exploitation financière frauduleuse ;
- Abus de vulnérabilité des personnes ;
- Marginalisation du fait d'un endoctrinement pouvant mener à un rejet du monde extérieur perçu comme impur, maléfique et/ou infréquentable.



## Beleidscel van de Minister van **Justitie**

Ces dérives sont d'autant plus alarmantes qu'elles peuvent concerner des mineurs d'âge, et avoir, par exemple, les conséquences suivantes :

- Manque de soins médicaux appropriés ;
- Alimentation problématique pour un enfant ;
- Déscolarisation.

**Le ministre,**

**Koen GEENS.**

**Annexe(s): 0**